



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

16/09/2025

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

14 rue Charles Le Bastard – 29120 Pont l'Abbé

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 98 20 23

www.sioca.fr

Comité syndical du 16 septembre

- Convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère
- Avis sur la révision du SCoT de l'Odet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250916-2025_029-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 septembre 2025

L'an 2025 et le 16 septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Délibération
2025-029
Date de la convocation
29/08/2025
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Gildas HEMERY (suppléant), François GUET (suppléant), Jacques CARIOU, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H, Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Hélène LE MARTRET, Cécile LE GUENNEC, (SIOCA)
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2027 AVEC L'ADIL DU FINISTERE

L'Agence Départementale d'information sur le Logement du Finistère (ADIL) assure, en direction des habitants du département, une mission d'information sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat.

Depuis, le 1er janvier 2025, le SIOCA porte pour le compte de ses quatre EPCI membres, le PIG Pacte Territorial France Rénov' de l'ouest Cornouaille. Ce PIG comprend deux volets obligatoires que sont :

- le volet 1 « la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels »,
- le volet 2 « l'information, le conseil et l'orientation des ménages »,

Fort de ses missions, notamment sur les questions de rénovation et d'amélioration du logement, l'ADIL 29 est identifiée comme un partenaire participant activement au déploiement des deux premiers volets obligatoires du Pacte Territorial Ouest Cornouaille.

Sur le volet 1, l'ADIL va poursuivre la sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique et à l'amélioration de l'habitat et informer les ménages de l'Ouest Cornouaille de l'existence du service public de la rénovation de l'habitat de l'ouest Cornouaille.

- En amont de leurs projets de rénovation, aller vers les ménages de l'Ouest Cornouaille accompagnés dans le cadre d'actions spécifiques que l'ADIL conduit auprès des publics fragiles, des accédants à la propriété, des propriétaires bailleurs, des propriétaires de logements vacants, des copropriétés
- Participer aux actions de communication, d'information et aux manifestations organisées par le SIOCA

Sur le volet 2 (information, conseil et orientation), l'ADIL 29 contribuant au SPRH de l'Ouest Cornouaille sur la dimension juridique, fiscale et financière des thématiques des copropriétés, des propriétaires bailleurs, du mal logement et de l'habitat indigne, de l'accession avec travaux, va mettre à la disposition du SPRH du temps de travail juridique, des permanences existantes dans le territoire, un outil en ligne dédié à la prise de rendez-vous physique ou téléphonique pour les usagers, une ligne téléphonique dédiée pour ses membres et les professionnels, et l'ensemble des ressources documentaires grand public ou experte, dédiées à l'information.

Chaque année, l'Agence s'engage à établir un bilan chiffré des sollicitations recensées par ses services provenant d'usagers des quatre Communautés de communes de l'Ouest Cornouaille et les résultats d'activités spécifiques aux objectifs des deux volets du PIG Pacte territorial.

Compte tenu de ses missions au titre du PIG Pacte territorial et de la contribution financière annuelle des quatre EPCI de l'ouest Cornouaille (membres de l'ADIL) au fonctionnement de l'agence, une quote-part financière entre les quatre collectivités et le SIOCA a été déterminée : le SIOCA finance 30% du montant global annuelle de chacune des cotisations versées par les EPCI.

Pour l'année 2025, ce montant total est de 8 870 €. Il sera réévalué chaque année, par avenant, au regard de l'augmentation totale de la population considérée et des statistiques d'activités de l'agence.

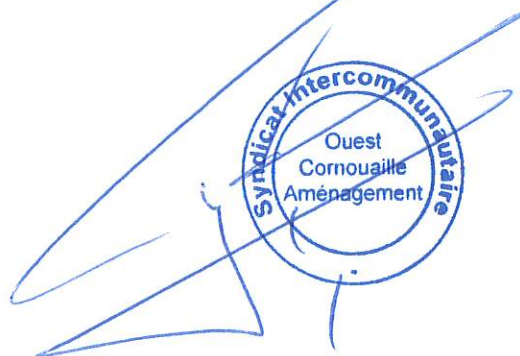
Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

- **Considérant** le projet de convention transmis en annexe du rapport préparatoire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **Approuve la convention de partenariat 2025-2027 avec l'ADIL du Finistère,**
- **Autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,**
- **S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.**

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250916-2025_030-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 septembre 2025

L'an 2025 et le 16 septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Délibération

2025-030

Date de la convocation

29/08/2025

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Gildas HEMERY (suppléant), François GUET (suppléant), Jacques CARIOU, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Hélène LE MARTRET, Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LA REVISION DU SCOT DE L'ODET

Le SCoT de l'Odét a été approuvé le 6 juin 2012.

Il couvre 2 EPCI : la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et la communauté de communes du Pays Fouesnantais, composés de 21 communes et comptant 130 140 habitants en 2020.

Une modification simplifiée a été prescrite le 11 mars 2021, afin d'intégrer le volet littoral de la loi ELAN.

La procédure de révision du SCoT de l'Odét a été prescrite par délibération du 22 mars 2022, afin de tenir compte des évolutions récentes et des enjeux actualisés, notamment :

- La prise en compte des dynamiques démographiques récentes et les projections actualisées au regard des effets du changement climatique et de la baisse de la natalité ;

- La territorialisation de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace pour atteindre l'objectif national de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
- L'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques et l'anticipation de leurs effets à moyen et long terme sur le territoire ;
- La préservation et valorisation des activités agricoles qui jouent un rôle important pour l'identité et l'économie du territoire ;
- La traduction des nouvelles dispositions d'application de la loi Littoral pour la définition des secteurs urbanisables (agglomérations, villages, secteurs déjà urbanisés – SDU) - A noter que ces modifications ont fait l'objet d'une procédure séparée en parallèle de la révision ;
- L'intégration de l'évolution des politiques, plans et programmes depuis l'approbation du SCoT de 2012 : documents cadres régissant la gestion de la ressource de l'eau, la prévention des risques... politiques publiques en matière de développement économique, du logement, des mobilités...

Le SIOCA est saisi pour avis sur ce projet de révision, en tant que Personne Publique Associée.

Les éléments d'analyse détaillés étaient fournis en annexe au rapport préparatoire et ont été présentés en séance.

La révision du SCoT de l'Odet a été analysé en commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 26 août 2025.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision du SCoT de l'Odet.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur la révision du SCoT de l'Odet, assorti des réserves suivantes :

- Les ambitions démographiques doivent être mises en lien avec la capacité du territoire à assurer les besoins actuels et futurs en eau potable et à gérer le traitement des eaux usées. Des actions concrètes et des précisions doivent être apportées pour permettre l'autonomie du territoire pour l'alimentation en eau potable ;
- Des actions soient définies en matière de mobilités et particulièrement le transport collectif pour développer et renforcer les connexions entre nos deux territoires.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

